

Appel à articles

Revue des politiques
sociales et familiales

Handicap et pauvreté

Coordination : Jean-Sébastien Eideliman (Université de Paris Cité – Laboratoire CERLIS) et Vanessa Stettinger (Université de Lille – Laboratoire CeRIES).

Les auteurs et autrices sont invité.es à soumettre un titre d'article, avec son résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant si l'article proposé est un article scientifique ou un article de synthèse, d'étude ou de méthode, ainsi qu'une brève note biographique, pour le 20 juin 2024 à la rédactrice en chef de la revue (rpsf@cnaf.fr) et à l'équipe de coordination du numéro thématique : jean-sebastien.eideliman@u-paris.fr, vanessa.stettinger@univ-lille.fr

Mots clés : handicap – pauvreté – vulnérabilité – entourage – institutions – professionnels

La Revue des politiques sociales et familiales

Créée en 1985, la *Revue des politiques sociales et familiales* (*Recherches et Prévisions* de 1985 à 2009, puis *Politiques sociales et familiales* jusqu'en mars 2015) est une publication scientifique trimestrielle et pluridisciplinaire à comité de lecture. Elle publie des **travaux de recherches originaux** dans le champ des **politiques familiales et sociales** (dispositifs d'action publique, prestations, offres de services, acteurs et actrices de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à **la famille, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la pauvreté et le logement**. La revue accepte des articles de toute discipline en **sciences humaines et sociales**. Son caractère pluridisciplinaire oblige les auteurs et autrices à adopter un langage clair et à préciser ce qui ne relève pas du langage courant (présentation de dispositifs, de concepts théoriques, de méthodes d'enquêtes particulières, etc.).

La RPSF est construite en numéros thématiques, qui sont, le cas échéant, complétés de contributions proposées en varia à la revue. Elle est composée de différentes parties, toutes soumises à expertise :

- les « **Articles scientifiques** » (60 000 signes espaces compris maximum). Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ;
- les articles de « **Synthèses et perspectives** » (30 000 signes) proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« **Études** » (30 000 signes), plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « **Méthodes** » (30 000 signes) discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « **Comptes rendus** » sont des présentations d'ouvrages (8 000 signes) et de colloques (20 000 signes), problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés.

Présentation du numéro thématique

Les liens entre handicap et pauvreté sont multiples et complexes. Nous proposons dans ce numéro thématique de la *Revue des politiques sociales et familiales* (RPSF) d'en explorer les enjeux à la fois pour les individus, leur entourage et les institutions qui les accueillent ou les encadrent. Ces liens ont déjà été explorés de multiples façons, par exemple avec un prisme historique dans un ouvrage rendant compte d'une journée d'études qui a fait date (Gueslin, Stiker, 2003) et qui explore les figures de l'infirmité, de l'exclusion ou de l'éducation à travers les régions et les époques. La notion d'exclusion, qu'A. Gueslin et H.-J. Stiker interrogeaient alors au cours des siècles passés et en particulier au XIXe siècle, est redevenue à la fin du XXe siècle l'une des manières de penser l'articulation entre pauvreté et handicap. L'usage de cette notion, dont le succès politique dans les années 1990 a bien été décrit (Paugam, 1996), visait à orienter le regard vers des formes de pauvreté présentées comme nouvelles, parce qu'elles auraient reposé davantage sur des conditions de vie que sur des inégalités monétaires. La figure de la personne handicapée joue un rôle important dans ces nouvelles représentations des hiérarchies sociales, car elle renvoie à des formes de rejet social qui s'écartent des oppositions habituelles entre riches et pauvres (Lenoir, 1989). À partir des années 2000, la notion d'exclusion tend à être remplacée par celle de vulnérabilité, de plus en plus mobilisée, à la fois dans le champ de l'aide sociale en général et du handicap en particulier (Brodiez-Dolino, 2015). À l'étranger, différents travaux ont également mis en lien ces deux notions (Palmer, 2011), comme au Brésil (Nakamura et Santos, 2007 ; Meira, 2012 ; Barbarini, 2014), dans toute l'Amérique du Sud (Pinilla-Roncancio, 2015) ou bien en Chine et en Inde (Tian et Ma, 2023).

Parallèlement à ces débats autour de l'exclusion et de la vulnérabilité, les politiques à destination des personnes handicapées se sont consolidées et développées en France entre 1975, date des premières grandes lois portant explicitement sur cette question, et 2005, où une nouvelle loi est venue réformer ces politiques. Ces lois ont eu pour effet de construire un nouveau champ des politiques sociales, mais aussi de légitimer une nouvelle cause sociale, autour de laquelle la recherche a été encouragée et financée (Baudot, Borelle et Revillard, 2013). Ainsi, les grandes enquêtes sur le handicap lancées à la fin des années 1990 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), puis reconduites plus ou moins tous les dix ans, jusqu'aux enquêtes Autonomie actuellement en cours de passation, ont permis d'accroître fortement la quantité de données chiffrées disponibles sur le handicap. Ces enquêtes montrent notamment que les personnes handicapées sont plus souvent exposées à la pauvreté (Baradji, Dauphin et Eideliman, 2021) et que les bénéficiaires handicapés de minima sociaux ont des conditions de vie plus dégradées (Baradji, 2021). Il ressort également de l'enquête « Présidentielle et handicap » (Institut français d'opinion publique (Ifop) / Association des paralysés de France (APF) - France Handicap) de 2022 que 74 % des personnes en situation de handicap s'en sortent difficilement avec les ressources du foyer, proportion plus grande que pour la population générale (58 %). 61 % de ces personnes déclaraient également que leur niveau de vie s'était dégradé depuis dix ans (contre 44 % pour la population générale).

On peut cependant observer une grande diversité de situations, par exemple selon le type de handicap. Ainsi, le niveau de vie des personnes handicapées est globalement inférieur à celui des personnes dites valides, mais les personnes ayant des limitations auditives vivent moins souvent dans des ménages considérés comme pauvres (Levieil, 2017). Cette relative surprise s'explique par les caractéristiques sociales de ces personnes, plus âgées que la moyenne et plus souvent en couple. Cet exemple invite néanmoins à pousser les investigations sur des populations spécifiques et à prendre en compte, au-delà du handicap lui-même, les caractéristiques sociales qui lui sont associées. Enfin, il appelle à ne pas seulement s'intéresser à l'effet du handicap sur le niveau de vie, mais aussi à d'autres effets, comme celui du niveau de vie sur le risque d'avoir un handicap ou encore celui du handicap sur les trajectoires sociales de manière plus générale.

Quatre axes de réflexion sont donc proposés dans cet appel à contributions de la RPSF, au sein desquelles les propositions d'articles pourront s'inscrire, ou dont elles pourront simplement s'inspirer pour les articuler ou les dépasser. Pour chacun des axes, diverses approches et méthodes sont possibles et les articles proposés pourront s'appuyer indifféremment sur la diversité des disciplines constituant les sciences humaines (droit, science politique, économie, histoire, géographie, sociologie, anthropologie, etc.). Enfin, des propositions s'appuyant sur des données venant de différentes zones géographiques ou permettant des comparaisons internationales seront les bienvenues.

Axe 1. Objectiver les liens entre handicap et pauvreté

Le premier axe propose de revenir sur les manières de décrire et d'objectiver les liens entre handicap et pauvreté. Des analyses de données d'enquête (quantitatives notamment, mais

potentiellement aussi qualitatives) sont attendues pour caractériser finement ces liens et montrer comment ils varient d'un type de handicap à l'autre.

Cette volonté d'objectivation fait la plupart du temps surgir des questions méthodologiques et de définition. De quel(s) handicap(s) parlons-nous et comment les définir ? Nous intéressons-nous au handicap tel qu'il apparaît à travers des déclarations de déficiences ou de limitations, à une situation de handicap déclarée par la personne concernée, ou bien à un handicap administrativement reconnu ? Nous savons que ces approches du handicap recouvrent des populations non seulement plus ou moins larges, mais aussi différentes les unes des autres, sans que ces définitions puissent vraiment s'emboîter les unes dans les autres (Ravaud, Letourmy et Ville, 2002).

De même, les définitions de la pauvreté sont multiples et peuvent renvoyer à des situations très différentes selon que l'on opte par exemple pour une approche de la pauvreté objective, subjective ou en termes de conditions de vie (Duvoux et Papuchon, 2019). La pauvreté doit-elle être approchée de manière strictement monétaire ou est-il plus pertinent de l'insérer dans des conditions de vie plus générales, à travers l'analyse de milieux sociaux ? Dans quelle mesure une approche *via* la notion d'exclusion ou *via* celle de vulnérabilité peut-elle être pertinente pour mieux saisir ces situations ?

Une autre question importante, elle aussi liée à la méthodologie choisie, est celle de l'unité d'analyse retenue, la manière de décrire les liens entre handicap et pauvreté n'étant pas la même selon que l'on adopte une approche par l'individu, le ménage ou encore les groupes familiaux (restreints ou élargis). Le débat politique récent ayant finalement abouti à la déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est un bon exemple de l'importance de ces questions en matière de handicap : les personnes handicapées étant par définition vues comme vulnérables, le fait de les penser comme des individus ou comme des membres de groupes familiaux est crucial pour penser leurs liens de dépendance et/ou d'autonomie (Carbonnier, 2021).

Quelle que soit la méthode principale mobilisée (plutôt quantitative ou qualitative), nous attendons des propositions d'articles qu'elles soient précises sur leur objet et sur leur méthodologie, en rappelant les définitions retenues pour les populations et notions étudiées.

Axe 2 : Le handicap, facteur de pauvreté ?

Le handicap crée-t-il de la pauvreté ? C'est probablement la manière la plus simple d'expliquer les liens entre handicap et pauvreté. La littérature est abondante sur les discriminations, les difficultés scolaires, les problèmes relationnels ou encore les difficultés d'employabilité que le handicap peut engendrer (Chauvière, 2003 ; Revillard, 2019). Le handicap engendre des coûts et des surcoûts de multiples manières, pour la personne concernée et/ou pour son entourage : baisses de revenus du fait d'une productivité jugée faible, aides techniques ou humaines, temps et énergie des aidants, arrêts de travail pour les mères d'enfants handicapés, etc. Même si ces coûts sont relativement bien documentés, ils sont si multiples et variables que de nouvelles données et réflexions en la matière seraient bienvenues.

Les institutions, notamment médico-sociales, et les professionnels de la santé ou du social (psychologues, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, conseillers en éducation sociale et familiale, aides médico-psychologiques, etc.) associent souvent les personnes handicapées à des personnes vulnérables, y compris sur un plan économique et social. Leurs pratiques, leurs représentations et les conséquences de celles-ci pourront être analysées avec profit dans le cadre de ce dossier. Le prisme de la vulnérabilité (ou celui de l'exclusion, même s'il est de moins en moins utilisé) est-il mobilisé par les professionnels pour saisir les situations et orienter les pratiques ? Selon la fenêtre d'entrée dans l'accompagnement (par la pauvreté ou par le handicap), les accompagnements s'enclenchent-ils et se développent-ils de manière différente ? Avec quelles conséquences pour les bénéficiaires ?

De manière plus générale, on pourra s'interroger sur les ressorts et les raisons de l'action publique envers les personnes handicapées. Comment la relation entre handicap et pauvreté est-elle perçue par celles et ceux qui font et mettent en œuvre les politiques sociales ? Dans quels dispositifs handicap et pauvreté sont-ils pensés ensemble, dans quels autres sont-ils dissociés et pourquoi ?

Enfin, les politiques du handicap reposent en partie sur l'idée d'une compensation nécessaire du handicap, *via* des allocations monétaires, le financement d'institutions dédiées ou la facilitation de l'articulation vie familiale / vie professionnelle pour les aidants de personnes handicapées. Mais ces politiques créent aussi des restes à charge variables selon les situations et les handicaps. Comment varient-ils et comment les personnes concernées y font-elles face ?

Axe 3 : La pauvreté, facteur de handicap ?

La relation inverse, moins étudiée, est également intéressante. Contrairement à une idée reçue largement répandue, les individus ne sont pas égaux face au risque de devenir handicapé. En fonction du milieu social, des ressources économiques et sociales dont l'individu dispose, il s'expose plus ou moins au risque d'être considéré comme handicapé.

Cette idée pourrait se décliner en trois niveaux qui méritent tous d'être investigués, ensemble ou séparément. À un premier niveau, il s'agira de comprendre comment différentes formes de pauvreté exposent à des risques dont peuvent découler des handicaps. Cela peut concerner des risques professionnels (accidents du travail), des risques sanitaires (conditions de vie, hygiène, recours aux soins et à la prévention), des conduites à risque (consommation d'alcool, de drogues, prises de risque diverses), etc. De nombreuses enquêtes montrent que les problèmes psychologiques et intellectuels se développent plus souvent dans des milieux modestes, ce qui fait dire à A. Lovell (2000) qu'il existe un « gradient social » pour ces troubles : plus on descend vers les catégories populaires et plus ces troubles sont fréquents, chez les enfants comme chez les adultes. Lors de la dernière vague des grandes enquêtes nationales sur le handicap actuellement en cours de collecte, la Drees a d'ailleurs décidé d'investiguer en particulier les institutions de protection de l'enfance et les prisons, car les personnes handicapées y sont sur-représentées. Il serait intéressant de comprendre d'où

proviennent ces liens forts entre handicap et institutions de contrôle ou de protection, qui accueillent des populations globalement défavorisées.

À un deuxième niveau, des travaux ont montré que la recherche d'une reconnaissance administrative d'un handicap peut varier d'un milieu social à l'autre (Béliard et al., 2019). Pourquoi et comment se construit la volonté de faire qualifier certains problèmes en termes de handicap ? Quand est-ce que ce sont plutôt les personnes concernées, ou leur entourage, qui enclenchent le processus, et quand est-ce que ce sont plutôt des institutions ou des professionnels qui les poussent dans cette direction ? Entre processus de médicalisation de la déviance (Conrad, 2006) et usages de catégories médicales ou administratives comme ressources (Béliard et Eideliman, 2019), les interprétations sociologiques de ces parcours de reconnaissance sont diverses et le débat peut encore être nourri par de nouvelles enquêtes et propositions.

À un troisième et dernier niveau, la manière même dont la catégorie de handicap est construite peut être analysée pour comprendre ses liens intimes avec des situations sociales particulières. Ainsi, le handicap mental ne peut être pensé indépendamment du fait que la hiérarchie sociale est symboliquement fondée, au moins en partie, sur la valorisation de l'intelligence, notion à la fois banale et extrêmement difficile à définir précisément. Comment les évolutions de la catégorie de handicap, et notamment son élargissement au fil des lois, révèlent-elles des transformations sociales quant à ce qui est jugé légitime et illégitime ? Penser conjointement l'évolution des catégories, des politiques et des pratiques semble nécessaire pour éclairer plus largement l'articulation entre handicap et pauvreté.

Axe 4 : Une articulation entre handicap et pauvreté dans les configurations et les trajectoires

Enfin, il sera intéressant de décliner ces liens entre handicap et pauvreté en fonction des configurations diverses dans lesquelles ils s'insèrent (Brégain, 2018 ; Carotenuto-Garot A., 2020). D'une société ou d'une époque à l'autre, ces liens varient, à la fois dans leur contenu, dans la manière dont ils sont pensés et dans les façons d'y réagir. Des propositions s'appuyant sur des comparaisons spatiales ou temporelles, des approches historiques ou socio-historiques de ces questions, seront donc particulièrement bienvenues.

Plus largement, les auteurs et autrices des propositions d'article pourront se demander comment les liens entre pauvreté et handicap peuvent s'insérer dans des configurations variées qui leur donnent des sens différents. Selon l'âge d'apparition des difficultés, le type de handicap ou de pauvreté, mais aussi selon des caractéristiques socio-démographiques classiques (sexe, âge, origine ethnique, lieu de vie, etc.), l'articulation entre handicap et pauvreté peut en effet se présenter très différemment. Il serait possible, par exemple, de s'interroger sur ce qui, « derrière » le handicap, explique la probabilité d'être confronté à des situations de pauvreté, ou encore ce qui, associé à un handicap, favorise ou minimise le risque de connaître des formes de pauvreté. Il s'agira alors d'entrer dans la « boîte noire » du handicap et de voir ce qui, au-delà de la catégorie même de handicap, pèse dans les trajectoires sociales ou les configurations familiales et sociales.

Des propositions analysant ces articulations sous l'angle du genre (Boudinet et Revillard, 2022 ; Mosconi, Revillard et Vouillot, 2022) seront particulièrement bienvenues. Les femmes sont-elles davantage concernées par le cumul handicap-pauvreté ? Ou bien cette relation prend-elle des formes spécifiques selon le genre ?

Les liens entre pauvreté et handicap gagneront aussi à être étudiés de manière dynamique, en les insérant dans un temps plus ou moins long, où les trajectoires individuelles et collectives (familiales, professionnelles, institutionnelles, etc.) peuvent permettre une mise en perspective d'événements ponctuels (une reconnaissance administrative de handicap, un recours aux services sociaux, une orientation médico-sociale) et une meilleure compréhension du contexte institutionnel, politique et social et de ses évolutions.

Au travers de ces quatre axes, ce numéro thématique regroupera des articles scientifiques, des articles de synthèse, d'études et de méthodes et des comptes rendus d'ouvrages et de colloques permettant d'éclairer ces questions sous différents angles. Des articles fondés sur des matériaux empiriques recueillis n'importe où dans le monde et traités en lien avec des approches diverses et éventuellement pluridisciplinaires sont attendus.

Processus éditorial

Les auteurs et autrices envoient d'ici le 20 juin 2024 un résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant la rubrique et l'axe pour lesquels l'article est proposé, ainsi qu'une brève note biographique. Si la proposition de résumé est acceptée, l'article est à envoyer pour le 7 février 2025 au plus tard pour être expertisé (double évaluation) et discuté en Comité de rédaction. Il n'y a donc pas de garantie de publication de l'article avant validation par les experts scientifiques et acceptation de l'article en Comité de rédaction fin juin 2025.

Les consignes aux auteurs et autrices de la revue (en français et en anglais), à respecter pour tous les articles soumis, sont sur le site de la revue :

<https://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/publications/revue-des-politiques-sociales-et-familiales>

Calendrier

- 20 juin 2024 : date limite d'envoi des propositions de résumés
- 7 février 2025 : envoi des V0 des articles à l'équipe de coordination, suivis d'échanges avec les auteurs et autrices
- 4 avril 2025 : soumission des articles à la rédactrice en chef et envoi en expertise
- Juin 2025 : Comité de rédaction
- 3 octobre 2025 : soumission des V2
- juin 2026 : Parution du numéro

Références bibliographiques mentionnées dans l'appel

Baradji E., 2021, Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés, *Études et Résultats*, n° 1203.

Baradji E., Dauphin L., Eideliman J.-S., 2021, Comment vivent les personnes handicapées - Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité, *Les Dossiers de la DREES*, n° 75.

Barbarini T., 2014, "Sob a tutela do biopoder: crianças com TDAH", *Estudos de Sociologia*, vol. 19, p. 221-238.

Baudot P.-Y., Borelle C., Revillard A., 2013, Politiques du handicap. Introduction, *Terrains & travaux*, vol. 23, n° 2, p. 5-15.

Béliard A., Eideliman J.-S., 2019, Familles et handicaps mentaux ou psychiques, *Savoir/Agir*, vol. 47, n° 1, p. 73-82.

Béliard A., Eideliman J.-S., Fansten M., Mougel S., Planche M., Vaumoron S., 2019, Enfants agités, familles bouleversées. Enjeux et usages familiaux du diagnostic de TDAH, *Sciences sociales et sante*, vol. 37, n°1, p. 5-29.

Boudinet M., Revillard A., 2022, Politiques de l'emploi, handicap et genre, *Travail, genre et sociétés*, vol. 48, n° 2, p. 71-87.

Brégain G., 2018, *Pour une histoire du handicap au XXe siècle. Approches transnationales, Europe et Amériques*, Thèse de doctorat, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Brodiez-Dolino A., 2015, La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique, *Informations sociales*, vol. 188, n° 2, p. 10-18.

Carbonnier C., 2021, Family-Based Tax and Transfer System – Issues for Income Tax and Other Public Policies, *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, n° 526-527, p. 41-48.

Carotenuto-Garot A., 2020, « Les déficiences motrices et/ou sensorielles et le recours aux dispositifs de l'urgence sociale pour les populations sans-domicile de Paris », *Rapport de recherche*.

Chauvière M., 2003, Handicap et discriminations : Genèse et ambiguïtés d'une inflexion de l'action publique, in Borillo D. (dir.), *Lutter contre les discriminations*, La Découverte, p. 100-122.

Conrad P., 2006, *Identifying Hyperactive Children. The Medicalization of Deviant Behavior*, Aldershot, Ashgate.

Duvoux N., Papuchon A., 2019, La pauvreté subjective comme mesure de l'insécurité sociale. Une comparaison des différents indicateurs de pauvreté, *Savoir/Agir*, vol. 49, n° 3, p. 87-93.

Gueslin A., Stiker H.-J. (dir.), 2003, *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIXe siècle*, Paris, Atelier.

Lenoir R., 1989, *Les Exclus : un Français sur dix*, Paris, Le Seuil.

Levieil A., 2017, Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations, *Études et Résultats*, n° 1003.

Lovell A., 2000, Les troubles mentaux, in Fassin D., Leclerc A., Grandjean H., Kaminski M., Lang T. (dir.), *Les Inégalités sociales de santé*, Paris, La Découverte, p. 251-266.

Meira M.E.M., 2012, Para uma crítica da medicalização na educação, *Revista Semestral da Associação Brasileira de Psicologia Escolar e Educacional*, vol 16, n° 1, p. 135-142.

Nakamura E. et Santos J. Q., 2007, Dépression infantile: abordagem antropológica, *Revista de Saúde Pública*, vol. 41, p. 53-60.

Mosconi N., Revillard A., Vouillot F., 2022, Handicap, genre et travail, *Travail, genre et sociétés*, vol. 48, n° 2, p. 27-34.

Palmer M., 2011, « Disability and Poverty: A Conceptual Review », *Journal of Disability Policy Studies*, vol. 4, n° 21, p. 210-218.

Paugam S. (dir.), 1996, *L'Exclusion, l'état des savoirs*, Paris, Editions de La Découverte.

Pinilla-Roncancio M., 2015, Disability and poverty: two related conditions. A review of the literature, *Revista de la Facultad de Medicina*, vol. 63, n° 1 sup, p. 113-123.

Ravaud J.-F., Letourmy A., Ville I., 2002, Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête de l'Insee Vie quotidienne et santé, *Population*, vol. 57, n° 3, p. 541-565.

Tian J., Ma M., 2023, « Does disability necessarily lead to poverty? », *International Journal of Frontiers in Sociology*, vol. 5, n° 1, p. 1-7.